

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Wolschwiller

dossier n° PC 068 380 17 E0004

date de dépôt : 16 juin 2017

demandeur : Monsieur et Madame MAIA
Manuel

pour : la construction d'une maison
individuelle et d'une piscine

adresse terrain : Rue des Etangs, à
Wolschwiller (68480)

ARRÊTÉ

portant retrait d'un permis de construire

au nom de l'État

Le maire de Wolschwiller

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le permis délivré en date du 24/10/2017 ;

Vu la demande de retrait déposée le 16/07/2018 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire susvisé est RETIRÉ.

Fait à Wolschwiller, le 17/07/2018



Le maire,

André LINDER

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).